

Règlement d'examen : Partenaire GSP certifié

A Objectif de l'examen, contenu du règlement

Le partenaire GSP certifié doit être capable de planifier et de réaliser l'installation d'une pompe à chaleur dans un bâtiment neuf ou rénové. Cela comprend également les travaux annexes nécessaires et le conseil technique au maître d'ouvrage.

Le présent règlement définit les conditions d'admission à l'examen, l'étendue des connaissances techniques à évaluer, le déroulement et l'évaluation de l'examen, ainsi que les droits et obligations des candidats et candidates.

B Annonce et inscription à l'examen

L'examen peut être passé en allemand, en français ou en italien. Le contenu des trois versions linguistiques est identique.

L'annonce de l'examen, y compris la date limite d'inscription et le prix de l'examen, est publiée sur les sites web en allemand, français et italien du GSP, dans la rubrique Formation.

L'inscription à l'examen s'effectue à l'aide du formulaire disponible sur le site web, accompagné des pièces jointes requises, dans le délai d'inscription publié.

C Annulation, absence à l'examen

C1 : Examens en allemand et en italien :

L'annulation de l'inscription est gratuite jusqu'à 40 jours avant l'examen. En cas de désinscription entre 39 et 20 jours avant l'examen, 75 % des frais d'examen seront facturés. En cas de désinscription tardive ou de non-présentation à l'examen, la totalité des frais d'examen sera facturée.

C2 : Examen en français :

En cas de désistement 2 semaines avant la date de l'examen, 50 % du prix sera retenu. En cas d'annulation 4 jours avant la date d'examen, ou d'absence le jour même, aucun remboursement n'est possible.

D Admission à l'examen

Sont admises à l'examen les personnes qui remplissent les conditions suivantes :

1. Être titulaire d'un certificat de capacité, d'un examen professionnel ou d'un examen professionnel supérieur dans le domaine du chauffage, ou d'un diplôme d'une école technique ou d'une haute école dans le domaine du chauffage ou du froid, et justifier d'au moins trois ans d'expérience dans l'installation et la planification d'installations de pompes à chaleur.
2. Avoir suivi les modules 2 à 7 et 10 du cours GSP.
 - Module 2 : Technique des pompes à chaleur

Règlement d'examen : Partenaire GSP certifié

- Module 3 : Planification des installations / hydraulique
- Module 4 : Projet de construction, électricité, régulation
- Module 5 : Acoustique des PAC
- Module 6 : Dimensionnement des sondes géothermiques
- Module 7 : PAC et radiateurs, ça fonctionne !
- Module 10 : Remplacement pompe à chaleur - pompe à chaleur

Tous les modules doivent en règle générale être suivis dans les 24 mois suivant la participation au premier module. La participation aux modules 7 et 10 est obligatoire pour passer les examens à partir du 1^{er} janvier 2027.

Exceptions :

- Les candidats ayant suivi une formation complète d'installateur solaire (Solarteur) sont dispensés des modules 2 à 4.
- Les candidats qui ne remplissent pas la condition d'admission n° 1 sont admis s'ils peuvent justifier de 5 ans d'expérience dans le secteur du chauffage.
- Les exceptions doivent être approuvées par le responsable du département de la formation continue du GSP.

E Connaissances techniques à vérifier

Le niveau d'exigence pour tous les domaines est le niveau « Appliquer ».

E1 : Construction et rénovation d'installations de chauffage avec pompes à chaleur

Bases

Arguments convaincants en faveur de l'utilisation d'une pompe à chaleur ; principaux indicateurs de la pompe à chaleur ; informations actuelles sur la pompe à chaleur ; conditions cadres pour une utilisation optimale d'une pompe à chaleur.

Puissances : puissance calorifique ; consommation électrique ; COP ; SCOP ; coefficient de performance.

Technologie des pompes à chaleur, fonctionnement et composants

Fonctionnement d'une pompe à chaleur ; composants principaux et fonctions des installations ; types de sources de chaleur et leur fonctionnement ; limites d'utilisation.

Cycle frigorifique et sa représentation dans le diagramme log p-h, dispositifs de sécurité ; utilisation des fluides frigorigènes ; fluides frigorigènes naturels ; cycle de Carnot ; surchauffe et sous-refroidissement.

Règlement d'examen : Partenaire GSP certifié

Installation de chauffage par pompe à chaleur

Circuits standard et utilisation correcte. Avantages et inconvénients des PAC air/eau, sol/eau, eau/eau et air/air. PAC installées à l'intérieur et à l'extérieur. Utilisation d'un accumulateur. Fréquence de température et degrés-jours de chauffage, climat extérieur. Concepts monovalents, bivalents et monoénergétiques.

Activités administratives prescrites par la loi

Attestation de protection contre le bruit ; demande de permis de construire ; prescriptions cantonales.

Montage, mise en service, exploitation et maintenance

Installation du système ; isolation conforme aux lois énergétiques ; paramètres d'exploitation ; facteurs d'efficacité et de sécurité ; optimisation ; contrôle hydraulique ; comparaison des coûts.

Raccordement électrique, commande, régulation, exploitation et maintenance

Raccordement électrique ; conditions préalables ; placement des sondes ; déroulement de la mise en service. Paramètres influençant l'efficacité et la sécurité de fonctionnement d'une pompe à chaleur Remise et instructions au maître d'ouvrage.

E2 : Compléments : connaissances techniques spécifiques pour le remplacement des systèmes de chauffage fossiles et électriques directs et le remplacement des pompes à chaleur.

Conception de pompes à chaleur

Détermination de la puissance de chauffage lors du remplacement de chauffages fossiles ; mesures acoustiques dans les bâtiments existants ; production d'eau chaude ; utilisation des éléments existants (accumulateurs, radiateurs) ; protection contre la surcharge des sondes géothermiques. Contrôle des raccordements électriques

Direction du projet, conseil au maître d'ouvrage

Gestion et pilotage de projets : questions clés dans le cadre d'un projet ; structure et éléments d'un projet ; contenu et objectif d'un projet ; tâches de la direction de projet ; contrôle des projets, organisation de projet. Interfaces et organisation de la collaboration entre les différents corps de métier.

Conseil au maître d'ouvrage : questions d'assurance, assistance dans la procédure d'autorisation et pour les demandes de subventions.

Outils autorisés pendant l'examen :

- Calculatrice mathématique indépendante d'un ordinateur
- Recueils de formules sous forme papier
- Outils numériques connectés ou photographiques interdits.

Taxonomie :

Règlement d'examen : Partenaire GSP certifié

Le niveau "Application" est exigé dans tous les domaines.

F Structure de l'examen

L'examen oral est évalué par deux experts expérimentés, l'un mène l'entretien technique et l'autre rédige un procès-verbal. L'examen se compose de trois parties :

1. **1^{ère} partie** : Discussion sur un projet de rénovation (15 min de préparation / 30 min d'entretien).
Le candidat joue le rôle d'installateur-conseil.
2. **2^e partie** : Entretien technique oral sur le programme d'enseignement (environ 45 minutes).
3. **3^e partie** : Examen écrit sous forme de questions à choix multiples (QCM) (environ 20 minutes).

G Évaluation de l'examen

L'examen est noté comme suit :

Note	6,0	excellent	3.0	mauvais
	5,5	très bien	2.5	mauvais à très mauvais
	5,0	bien	2,0	très mauvais
	4,5	satisfaisant	1,5	Prestation presque nulle
	4,0	suffisant	1,0	Prestation nulle
Note	3.5	insuffisant		

Des quarts de notes peuvent être attribués. L'examen est réussi si une note minimale de 4,0 est obtenue dans chacune des trois parties. Une note inférieure à 4,0 dans une seule partie entraîne l'échec global. En cas de répétition, seules les parties ayant obtenu moins de 5,0 doivent être repassées (dans un délai d'un an).

H Publication

Les personnes ayant réussi l'examen de Partenaire GSP certifié apparaissent sur le site Internet du GSP avec leur nom et le nom de leur entreprise. La responsabilité de l'exactitude des coordonnées et des informations sur l'entreprise incombe au Partenaire GSP certifié.

I Échec et répétition

En cas d'échec à l'examen, celui-ci peut être repassé dans un délai d'un an. Le candidat ne doit repasser que les parties de l'examen pour lesquelles il n'a pas obtenu la note 5. La répétition des modules de cours est facultative.

K Recours contre la décision d'examen

Règlement d'examen : Partenaire GSP certifié

En cas d'échec, le candidat peut consulter son évaluation. Les décisions peuvent être contestées auprès de la commission régionale de recours dans un délai de trois semaines par courrier recommandé au bureau du GSP.

La commission est composée comme suit :

- Directeur(trice) du GSP
- du Responsable de la formation
- du Responsable des examens
- d'un représentant des experts.

Les décisions de la commission de recours peuvent être contestées auprès du comité directeur du GSP dans un délai de deux semaines à compter de la notification écrite de la décision.

L Obligation de formation continue

Les titulaires du certificat s'engagent à suivre une formation continue au moins tous les **quatre ans** (module **GSP**, mise à jour, réunion REX ou symposium).

M Dispositions finales

Le présent règlement a été approuvé par le comité directeur du GSP le 1^{er} avril 2026. Il remplace le règlement du 4 janvier 2017.

**Groupement professionnel suisse
pour les pompes à chaleur – GSP**

Alexandra Märki

Directrice générale GSP

Remo Spescha

Responsable du département formation GSP

Berne, 1^{er} avril 2026